BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation Continue

*Merci de nous retourner ce bulletin **signé avant le 24/11/2015** accompagné de votre règlement par chèque, à l'adresse suivante :*

ERAGE Délégation Bourgogne
12 Boulevard Clemenceau - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.73.22.09 ▪ 06.42.68.09.58 ▪ Fax : 03.80.28.56.93 ▪ bourgogne@erage.eu

LES HOLDINGS : MODE D'EMPLOI

Vendredi 27 novembre 2015 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h
(6 heures validées)

Lieu : Salle à confirmer - 21000 DIJON

Vos coordonnées_____

Nom :..... Prénom : .....

Cabinet ou structure : .....

N°.....Voie : .....

CP.....Ville : .....

Tél. :..... Fax .....Siret : .....

Courriel : .....Case Palais : .....

Barreau : ..... Année de prestation du Grand Serment : .....

Profession : ☐ avocat libéral, ☐ avocat salarié, ☐ bâtonnier ☐ ancien bâtonnier, ☐ magistrat, ☐ notaire, ☐ expert, ☐ Autre : précisez.....

Tarif de la formation_____

Cocher le montant de votre chèque (1 seul chèque par formation et par avocat, libellé à l'ordre de l'ERAGE)
Votre inscription ne sera validée qu'à réception du bulletin accompagné du règlement, sous réserve de places disponibles

Avocat et autre public :	Avocat 2 premières années d'exercice
☐ **6h00 : 210 €**	☐ **6h00 : 150 €**

J'accepte les conditions générales de cette formation. Voir ci-contre.

Date :

Signature :

Cachet :

ERAGE Délégation Bourgogne
12 Boulevard Clemenceau – 21000 DIJON
Tél 03.80.73.22.09 – Fax 03.80.28.56.93
Port. 06.42.68.09.58
bourgogne@erage.eu

ÉCOLE DES AVOCATS - GRAND-EST

LES HOLDINGS : MODE D'EMPLOI

Vendredi 27 novembre 2015 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h
(6 heures validées)

Lieu : Salle à confirmer - 21000 DIJON

Spécialisation : Droit des sociétés
Niveau de la formation : 3. Expertise

Intervenants :

Monsieur Alexandre HARMAND, Expert-comptable et commissaire aux comptes à NANCY (CAPAUDIT)
Maître Valérie GROSJEAN, Avocat au Barreau de Dijon

Objectif pédagogique :

Maîtriser les techniques fiscales de gestion d'une société holding française. Sécuriser la fiscalité du groupe (IS, TVA, taxe sur les salaires). Savoir utiliser les leviers fiscaux pour optimiser la fiscalité du groupe
Aborder avec un regard critique les différents dispositifs existants et en mesurer ses limites et ses potentialités dans un environnement juridique et fiscal mouvant.

Conditions générales_____

E.R.A.G.E. organisme de formation **N° 42670280867**
Aucun règlement en espèce ou par virement bancaire ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des frais d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée par l'avocat lors de la formation. En cas d'annulation par l'avocat, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement, lequel vous sera retourné si le nombre maximal de participants est atteint.

Etablissement reconnu d'utilité publique par l'article 13 de la loi n°71-1130 du 31/12/1971 modifiée